



Les armées (Terre, Marine, Air)

Armée de Terre

Les formalités administratives sont à effectuer auprès des services administratifs de votre formation de rattachement.

Contactez également les différents correspondants de votre nouvelle affectation :

- > le Bureau Environnement Humain (BEH)
- > le Point d'Accueil Information (PAI) du GSBdD
- > le bureau logement de la BdD
- > votre président de catégorie

Marine nationale

Les formalités relatives au retour sont :

- > soit communiquées par les bureaux administratifs et de gestion des formations respectives au cours de la deuxième partie de séjour
- > soit abordées dans le guide d'accueil, site INTRAMAR : Fonctions RH / Portail RH / Politique / Condition du personnel (CPM) / Conditions de Vie et de Travail / Outre mer et étranger

Armée de l'Air

Les formalités sont à effectuer auprès des services administratifs de votre formation de rattachement.

Le bureau administration du personnel est votre interlocuteur privilégié.

Pensez également à contacter :

- > le bureau logement de votre BdD
- > la cellule condition du personnel (CCP) de votre BANG
- > le point accueil information (PAI) de votre GSBdD